

Commission des finances

Séance du 10 décembre 2015

Présents : Mme Laure GRANDEMANGE, M. Daniel JOMARD, M. Yannick PIQUÉE, M. Cédric PIERREL, M. Ludovic VINCENT, M. Arthur BRAUN, M. Michaël ROHR, Mme Annie GRANDPERRET, M. Jérôme GRAVIER, Mme Dorine ROBERT.

Excusés : M. Didier HOUOT, M. Stéphane BERNARD, Mme Mylène GALMICHE.

Absents : M. Gilbert LAMBOLEZ.

Services : Valérie HUMBERTCLAUDE, Rémi DECOMBE.

1°) Tarifs communaux 2016 :

Laure GRANDEMANGE présente le tableau des tarifs communaux pour l'année 2016. L'évolution proposée pour les logements et salles se base sur l'indice des loyers dont l'augmentation est de 0,15 % sur la dernière année.

Les tarifs de main d'œuvre des services techniques se basent normalement sur l'indice des prix à la consommation dont l'évolution sur la dernière année est à la baisse. Il est donc proposé de stabiliser ces tarifs pour la prochaine année. Il en est de même pour les tarifs des stades. Concernant la location du stade Zeller, il faudra refaire la convention pour l'année à venir et faire un état du nombre d'entraînements pour le club de La Bresse.

Ludovic VINCENT et Yannick PIQUEE font la proposition de supprimer du tableau les tarifs des appartements rue Aristide Briand qui ne sont plus loués. L'un d'entre eux est utilisé par les nouvelles activités périscolaires, et l'autre par la directrice de l'école primaire.

Concernant les tarifs de la salle des fêtes, Yannick PIQUEE, Cédric PIERREL, Annie GRANDPERRET et Michaël ROHR estiment que ceux-ci ne sont pas très élevés eu égard aux travaux réalisés récemment. Dorine ROBERT estime toutefois que les prestations proposées ont une vocation de service et n'ont pas le but d'apporter des ressources financières. Yannick PIQUEE propose de ne pas augmenter car même si le tarif n'est pas cher pour les associations voinraudes, en comparaison, à Saint-Amé, les associations ont droit à une location gratuite dans l'année.

Pour les tarifs de cimetière, certains ont été supprimés car ils ne sont plus utilisés. A savoir qu'ils ne sont pas à confondre avec les tarifs de prestations des biens indivis : il s'agit de main d'œuvre et non de concessions.

Les tarifs des essarts sont revus tous les 5 ans, donc la prochaine fois en 2017. Les droits de places sont proposés selon les modifications adoptées lors du conseil municipal du 20 mi 2015.

Après avoir étudié les tarifs proposés, la commission des finances émet un avis favorable aux propositions faites et modifiées comme ci-dessus.

2°) Tarifs d'eau et d'assainissement 2016 :

Laure GRANDEMANGE propose des évolutions mineures sur les prix de l'eau et de l'assainissement 2015.

Selon Dorine ROBERT et Yannick PIQUEE, il ne faut pas augmenter les tarifs si ce n'est pas absolument nécessaire pour les projets à venir. Pour 2015, ils ont été augmentés afin de permettre l'obtention de subventions de la part du conseil départemental et de l'agence de l'eau, ce qui n'est plus nécessaire désormais.

Concernant le rôle des fontaines, le tarif est fixé sur la base d'un forfait de 120m³ auquel on applique le prix de la redevance d'assainissement.

Après avoir étudié les tarifs proposés, la commission des finances émet un avis favorable pour ne pas augmenter les tarifs d'eau et d'assainissement pour l'année 2016.

3°) Budget Général – Décision modificative budgétaire n°4 :

Le re-versement des dotations de l'État au titre du FPIC à la Communauté de Communes nécessite cette décision modificative dans la mesure où cette recette d'un montant de 52 044,00 € n'était pas initialement prise en compte dans le budget.

Après avoir étudié cette proposition, la commission des finances émet un avis favorable à son adoption au prochain conseil municipal.

4°) Budget Chaufferie – Décision modificative n°2 :

Une erreur d'imputation de la subvention d'équilibre du budget communal vers le budget chaufferie votée lors du conseil municipal du 07 avril 2015 nécessite un transfert de recettes de l'article 74 vers l'article 774.

Après avoir étudié cette proposition, la commission des finances émet un avis favorable à son adoption au prochain conseil municipal.

5°) Modification de la facturation des prélèvements mensuels sur le rôle d'eau :

En Décembre 2015, un trop perçu de facturation d'eau et d'assainissement dû au fait qu'il y avait plus d'avoirs que de factures en décembre : 3 535 € d'avoirs pour l'assainissement et 2 236 € pour l'eau. Cela nécessite de reprendre 113 situations pour émettre des avoirs en conséquence sur ces deux budgets. Cela est dû au fait que depuis la mise en place, la base de facturation est la totalité des consommations de l'année précédente sur 10 mois. Cependant en raison de sous-consommation, ce phénomène s'est produit.

Des solutions seront donc proposées au prochain conseil municipal :

- prélèvements sur la base de 70 % des consommations de l'année précédentes au lieu de 100 %;
- 9 mensualités au lieu de 10 ;
- 2 mois de régularisation au lieu d'un seul.
- Une astuce sur le logiciel pour mieux contrôler les avoirs.

Après avoir étudié cette proposition, la commission des finances émet un avis favorable à son adoption au prochain conseil municipal.

6°) Indemnité de conseil au comptable public :

Pour le cas où une indemnité au taux de 100 % serait votée, cela représente un versement d'environ 825€ pour l'année 2015 par la Commune, sachant que chaque collectivité verse une somme basée sur les mandats d'investissement réalisés l'année précédente.

Daniel propose comme en 2014 de voter un taux de 100 % pour une seule année (et non la totalité de la mandature) afin de pouvoir changer si besoin d'une année sur l'autre selon la manière de servir du comptable qui fournit certaines prestations de conseil aux services communaux. Il est précisé qu'il s'agit d'une prime et non d'un élément de rémunération principale. En cas de non vote, le risque serait une moindre assistance aux services municipaux.

Après avoir étudié cette proposition, la commission des finances émet un avis favorable à son adoption au prochain conseil municipal.

7°) Autorisation de dépenses pour l'année 2016 :

Laure GRANDEMANGE expose qu'au conseil municipal de janvier, il sera proposé d'adopter une délibération (autorisée par le code général des collectivités territoriales) autorisant à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016 pour la réalisation de certains projets : parc de jeu et travaux d'accessibilité.

En effet, pour engager ces dépenses rapidement, la procédure des restes à réaliser est plus complexe mais aussi inapplicable car il n'y a pas d'engagement juridique au 31 décembre 2015.

Un seuil maximal de dépenses à engager est fixé à 25 % des dépenses d'investissement de l'année précédente.

Après avoir étudié cette proposition, la commission des finances émet un avis favorable à son adoption au conseil municipal de janvier 2016.

Cédric demande s'il est possible de savoir à un instant t la situation de la trésorerie de la collectivité, ce à quoi Valérie HUMBERTCLAUDE répond positivement par le biais du portail de la trésorerie.

La séance est close à 18h55.

La prochaine commission des finances se tiendra en janvier 2016.